

Ecole Elémentaire

PARILLY

8 avenue Jules GUESDE

69200 VENISSIEUX

☎ 04.78.01.49.38

✉ ce0693961f@ac-lyon.fr

NOTE DE RENTRÉE
2021/2022

La directrice : Mme Valérie DAUBARGUES

J'espère que tous les enfants et parents sont en pleine forme et que chacun a pu profiter pleinement des vacances d'été. Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée 2022.

Une priorité est donnée pour cette année à la lecture, il s'agit d'un enjeu essentiel d'apprentissage, d'enrichissement du vocabulaire, de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, de construction de soi, de réflexion, de développement de son imaginaire mais aussi de poursuivre le redressement en mathématiques et de renforcer l'activité physique.

Les gestes barrières et les mesures de protection restent en place au niveau 2 du protocole sanitaire. Je poursuivrai le travail entrepris concernant la communication entre l'Ecole et les familles par le biais des mails et du blog et je compte sur vous pour l'attention que vous porterez sur cette relation indispensable.

Merci d'utiliser l'adresse mail de l'école pour communiquer et informer l'école de toutes absences

ce.0693961f@ac-lyon.fr.

Le blog de l'école est effectif, <http://parilly-elementaire.blog.ac-lyon.fr/> pensez à le consulter aussi souvent que possible et nécessaire afin d'avoir les informations sur les absences des enseignants ou les grèves et autres informations de l'école !

L'ECOLE



Horaires de l'école : Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 8h30 à 11h30

Après-midi : 13h45 à 16h45

Les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le matin et l'après-midi.

Les enfants sont sous votre responsabilité jusqu'à l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.



Equipe pédagogique et Effectifs : 15 classes - L'école totalise 347

élèves répartis comme suit :

CP A – 24 élèves Mme Salles	CP B – 22 élèves Mme Cabecas	CP C – 24 élèves Mme Chambenoit	CE1 A – 24 élèves Mme Oriol & Mme Fraise	CE1 B – 24 élèves Mme Moine	CE1 C – 24 élèves Mme Sibomana
CE1/CE2 – 23 élèves Mme Hugé	CE2 A – 24 élèves Mme Véniant	CE2 B – 24 élèves Mme Revret & Mme Fraise	CE2/CM1 – 23 élèves Mme Pineau	CM1 – 23 élèves Mme Hannot	CM1/CM2 A – 21 élèves Mme Maneval
CM1/CM2 B – 21 élèves Mme Grand & Mme Gonin	CM2 A – 23 élèves Mme Duraffourg	CM2 B – 23 élèves Mme Hyvernats	UPE2A – Mme Crozet & Mme Fraise		TOTAL : 347



Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est une obligation légale.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de bien vouloir impérativement prévenir le matin même par mail (ce0693961f@ac-lyon.fr) puis confirmer ultérieurement par écrit en écrivant un mot dans le carnet de liaison en fournissant le motif légitime et/ou le certificat médical. Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspection Académique.

Les élèves ne peuvent pas quitter seuls la classe en dehors des heures normales de sortie. Un élève peut être autorisé à quitter l'établissement s'il est accompagné d'une personne adulte. Le responsable de l'enfant doit décharger l'école de toute responsabilité par écrit auprès de l'enseignant. Pour les sorties régulières (orthophonistes, psychologue, ergo...), **une autorisation annuelle doit être remplie en début d'année et sera accordée selon certaines conditions (contacter la directrice).**

ADMINISTRATIF



Le « Pack de rentrée » :

Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter.

- **Fiche de renseignements.** (Merci de compléter l'ensemble des informations et de nous communiquer les numéros de téléphone pour vous joindre en cas d'urgence.
- **Fiche d'autorisations diverses** (sorties, photos, ...) + **assurance**
- **Fiche d'urgence + médical (si nécessaire) - pour PAI notamment :** Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants, même si ceux-ci font l'objet d'une ordonnance. Si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers (asthme, diabète, allergie grave, autres pathologies...), vous devez contacter la directrice ou directement le médecin scolaire afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé

. Il est indispensable de nous signaler rapidement tout changement pouvant survenir dans ces informations au cours de l'année scolaire.

Assurance scolaire :

Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet pour toute la durée de l'année scolaire.

- **Responsabilité civile :** couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle/individuel accident** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial (le dépliant d'adhésion MAE/FCPE propose cette assurance scolaire).

REGLEMENT INTERIEUR

Toutes les familles d'enfants inscrits à l'école élémentaire PARILLY se doivent de respecter scrupuleusement l'intégralité du règlement intérieur disponible sur le blog de l'école ou version papier après le conseil d'école du 1^{er} trimestre de l'année. Vous êtes responsables des objets que vos enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école. Les objets ou produits dangereux, les téléphones, les objets de valeur ou sources de disputes (médicaments, bijoux, argent, cartes (type pokémon) ...) sont interdits à l'école. **TOUS LES JEUX venant de l'extérieur sont interdits y compris les ballons.** Dans un souci d'éducation à la santé, les friandises ainsi que les goûters individuels sont également interdits durant le temps scolaire.

PROTOCOLE SANITAIRE : Masque obligatoire au sein de l'établissement et respect des gestes barrières

Relation parents/enseignants/ Ecole :

• Réunions de classe :

D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

• Cahier de liaison : C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

Vous êtes invités à y noter :



- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les justifications d'absence et de retard (accompagnées si possible d'un justificatif).
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.




Il est indispensable de lire chaque jour les informations qui vous sont destinées : à l'affichage à l'entrée de l'école ou dans les cahiers des élèves.

N'hésitez pas : le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !


Vous pourrez également trouver de nombreuses informations sur le blog de l'école indiqué ci-dessus



	<p><u>Participation aux sorties culturelles</u> : La Coopérative scolaire permet d'offrir aux enfants tout ou partie des sorties et spectacles, de participer à des projets et d'enrichir le quotidien de la classe (livres, jeux, ingrédients de cuisine...). La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Central de Coopérative à l'Ecole (OCCE). Elle n'existe que par les dons financiers des parents et les recettes des différentes manifestations et ventes organisées par l'école au cours de l'année. Pour cette année encore, le montant de la cotisation de la coopérative s'élève à 22€ par enfant. Merci d'effectuer ce règlement si possible par chèque à l'ordre de l'OCCE GS PARILLY. Il est également possible de régler en plusieurs fois en remettant 3 chèques dès la rentrée de 8€/7€/7€ qui seront tirés en octobre, novembre et décembre.</p> <p><u>Si vous avez des enfants en maternelle et en élémentaire, merci de délivrer 2 règlements différents</u></p>
	<p><u>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école</u> :</p> <p>Le Conseil d'école se réunit au moins trois fois par année scolaire. Il est l'instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école en lien avec les autres membres de la communauté éducative : l'équipe pédagogique, l'Inspectrice de la circonscription de Vénissieux- Lyon 8, un représentant de la mairie et un DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale). Le conseil d'école aborde toutes les questions afférentes à la vie de l'école.</p> <p>Les élections auront lieu le vendredi 15 Octobre 2021 uniquement par correspondance. Le matériel de vote vous sera transmis dans les carnets de liaison. Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la directrice la plus rapidement possible et avant la fin septembre.</p> <p>Il faut un minimum d'un représentant de parents par classe.</p>

INFORMATIONS DIVERSES	
	<p><u>Activités sportives</u> :</p> <p>Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire, les jours seront communiqués par les enseignantes. Il conviendra d'habiller les enfants en conséquence ces jours-là. Ces activités sont obligatoires, en cas d'innapitude, un certificat médical sera exigé.</p>
	<p><u>Matériel / Tenue</u> :</p> <p>Les élèves d'élémentaire doivent toujours être en possession du petit matériel (colle, stylos, règle...).</p> <p>Les livres confiés à l'élève par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir et de veiller au soin porté par votre enfant. Tout livre détérioré ou perdu vous sera facturé.</p> <p>Les enfants doivent porter des vêtements adaptés à leurs activités d'école. Les baskets doivent être lacées. Pas de chaussures à talons pour les filles, ni de claquettes, tongs et sabots, les casquettes uniquement dans la cour et correctement.</p> <p>Chaque année de nombreux vêtements sont abandonnés ou oubliés à l'école par les élèves et jamais réclamés par les familles. Pour faciliter la recherche de leur propriétaire. Il est fortement conseillé de marquer tous les habits et effets personnels au nom de l'enfant.</p> <p>Nous appelons à la vigilance de chaque élève, responsable de ses affaires</p>
 <p data-bbox="165 1219 300 1230">pensez à vérifier la tête de votre enfant</p>	<p><u>Maladies contagieuses / Parasites</u> :</p> <p>Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée à la directrice. Il en est de même si vous constatez la présence de poux sur la tête de votre enfant. Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...</p> <p>Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
<p>RASED</p>	<p>Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté</p> <p>Votre enfant peut éprouver des difficultés à l'école (d'adaptation, de comportement, de difficultés scolaires, ...). L'enseignant est le premier à répondre aux difficultés que celui-ci peut vivre et en discuter avec vous. Votre enfant peut être aidé à l'école pendant le temps scolaire par le RASED (composé d'une psychologue, rééducatrice et maîtresse spécialisée). Toutes ces personnes peuvent être contactées directement par téléphone en laissant un message avec vos coordonnées et vous recevoir à leur bureau qui se trouve à l'école.</p>

APC	La réforme des rythmes scolaires prévoit la mise en place d'Activités Pédagogiques Complémentaire (APC) par les enseignants. Les enseignants désigneront les élèves pressentis pour ces activités. Les objectifs poursuivis au cours de ces activités sont en lien avec le Projet d'Ecole. Les précisions concernant l'organisation vous seront apportées ultérieurement par chaque enseignant.
-----	---

	Vacances scolaires : L'Académie de Lyon se trouve en zone A .		
	Rentrée scolaire 2021	Jour de la reprise le Jeudi 2 septembre 2021	JOURS FERIES - Lundi de Pâques : Lundi 18 avril 2022 - Lundi de Pentecôte : Lundi 6 juin 2022
	Vacances de la Toussaint 2021	A la fin des cours du vendredi 23 octobre 2021 Jour de la reprise le lundi 8 novembre 2021	
	Vacances de Noël 2021	A la fin des cours du vendredi 17 décembre 2021 Jour de la reprise le lundi 3 janvier 2022	
	Vacances d'hiver 2022	A la fin des cours du vendredi 12 février 2022 Jour de la reprise le lundi 28 février 2022	
	Vacances de printemps 2022	A la fin des cours du vendredi 16 avril 2022 Jour de la reprise le lundi 2 mai 2022	
	Pont de l'Ascension 2022	A la fin des cours du mardi 24 mai 2022 Jour de la reprise le lundi 30 mai 2022	
	Vacances d'été 2022	A la fin des cours du jeudi 7 juillet 2022	

Merci de tenir compte de ces informations pour le bon fonctionnement de l'école cette note de rentrée ne se substitue pas au règlement intérieur qui vous sera transmis après le conseil d'école du 1^{er} trimestre dans les carnets de liaison. Merci de lire et de signer la charte de la laïcité du carnet
Au nom de toute l'équipe pédagogique, je souhaite à tous les élèves une excellente année scolaire !

La directrice Mme DAUBARGUES et son équipe pédagogique

Informations de rentrée : Je soussigné(e) représentant légal de l'élève
..... en classe de atteste avoir pris connaissance des informations concernant la rentrée 2021-2022.